

Répondre aux Élèves à Besoins Éducatifs Particuliers (EABEP)



Au Lycée Français International

Marguerite Duras, d'Hô-Chi-Minh-Ville

11 septembre 2021

Juliette ALFONSI & Emmanuel DUMESNIL

Référents Elèves à Besoins Educatifs Particuliers (EBEP)

1. Principales missions des enseignants référents des EBEP

- Faire **la liaison** entre la famille, l'élève, le PP et l'équipe pédagogique de la classe.
- Etablir avec les familles, les praticiens, les infirmiers, les professeurs, la PRIO, la direction, **les documents** nécessaires au suivi de l'enfant.



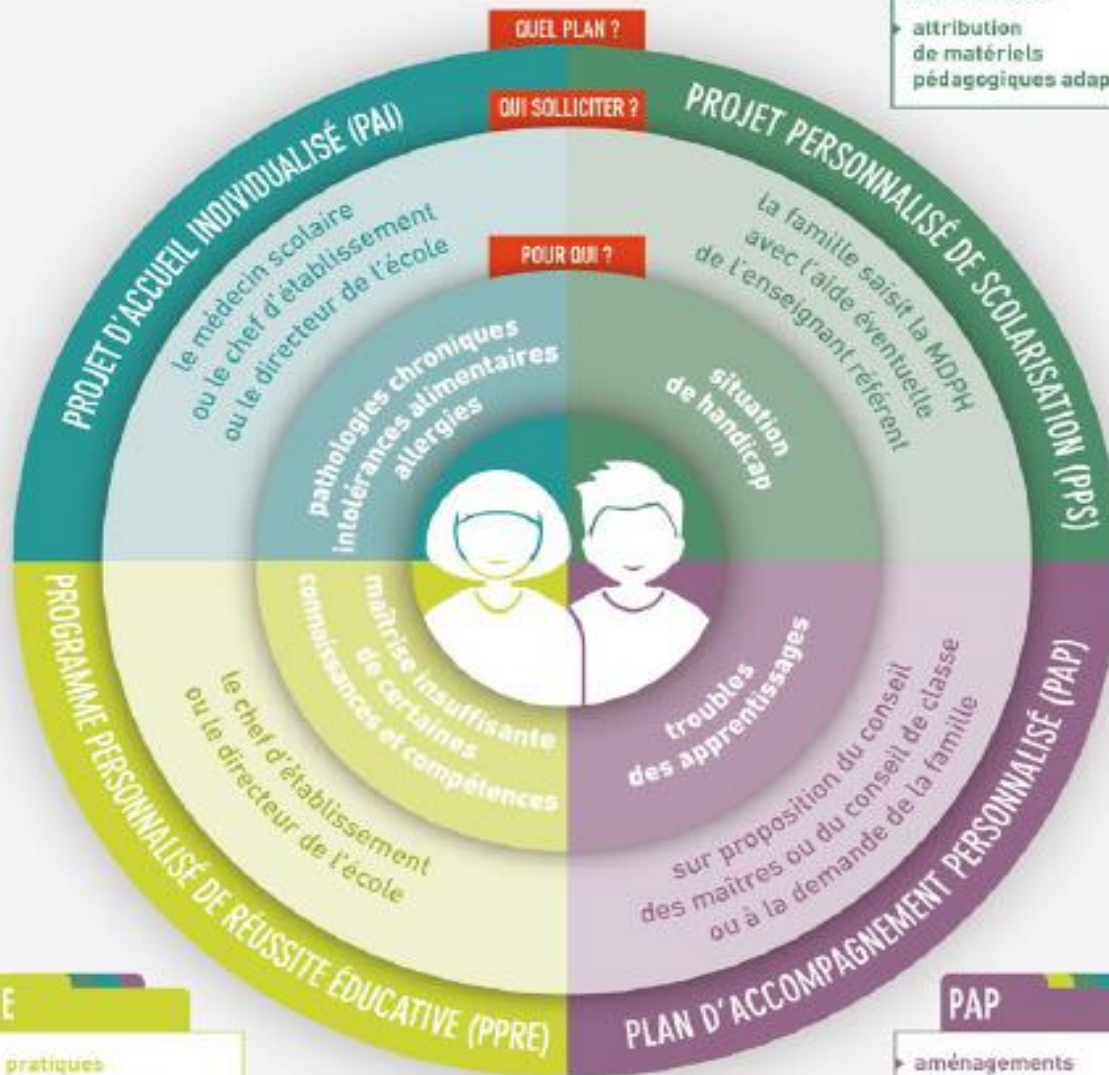
2. Quel plan pour qui ?

PAI

- aménagements de la scolarité
- traitement médical
- protocole d'urgence

PPS

- orientation ou accompagnement
- aménagements et adaptations pédagogiques
- aide humaine
- attribution de matériels pédagogiques adaptés



PPRE

- pratiques pédagogiques diversifiées et différenciées

PAP

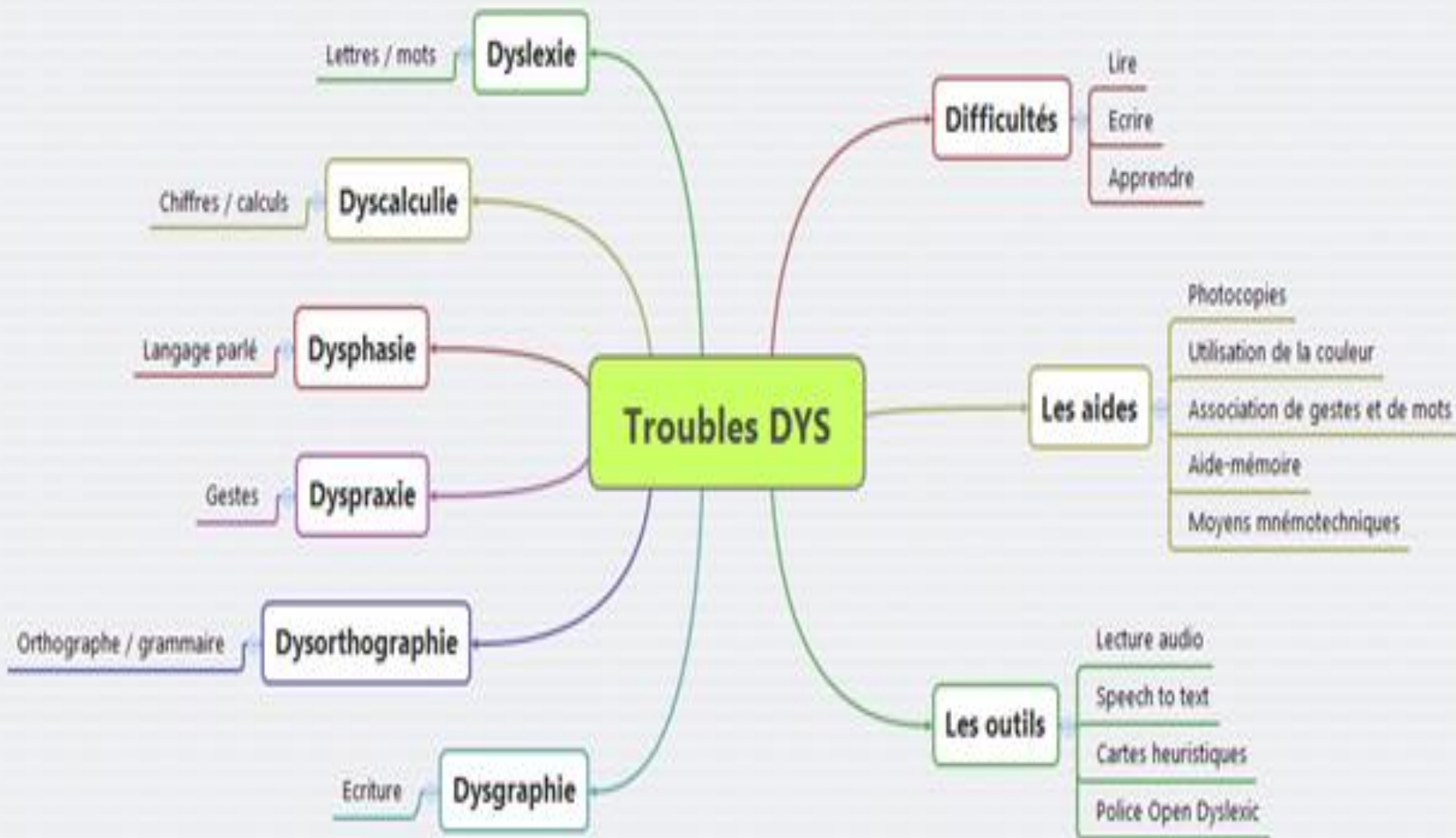
- aménagements et adaptations pédagogiques

3. Comment repérer les différents profils EBEP?

- Elèves dys-***
- Elèves hyperactifs***
- Elèves à haut potentiel***
- Elèves autistes***
- Elèves présentant un handicap***

**pour plus d'informations – voir la sitographie*

3.1 Les élèves dys- *



3.2 Les élèves hyperactifs ou TDAH *

- Soit un **Trouble de Déficit de l'Attention (TDA)-avec (TDAH) ou sans hyperactivité (TDA)**
- **3 symptômes possibles :**
 - **trouble de l'attention**
 - **impulsivité**
 - **hyperactivité**

3.3 Les élèves à haut potentiel EHP *

- **Soit des particularités cognitives, socio-émotionnelles, comportementales et de personnalité de l'enfant ou de l'adolescent en difficulté ou en demande**
- *Un élève excellent n'est pas forcément un élève à haut potentiel. Un élève à haut potentiel n'est pas forcément un élève excellent.*
- *Certains EHP ne rencontrent pas de difficulté particulière, d'autres peuvent présenter des difficultés psychologiques ou scolaires.*

3.4 Les élèves autistes *

- **Présentant des troubles envahissants du développement**
- **Les syndromes sont variés**
- **Ils se caractérisent néanmoins tous par :**
 - **une atteinte qualitative importante et précoce du développement des interactions sociales et de la communication verbale ;**
 - **la présence de comportements répétitifs et d'intentionnalité**

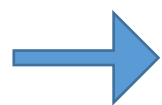
3.5 Les élèves présentant un handicap *

- **En raison d'une déficience sensorielle, cognitive ou motrice, l'élève peut être limité dans la réalisation des tâches et activités d'apprentissage qui lui sont proposées dans le cadre de l'école**
- **Lorsque la limitation est durable et substantielle, il bénéficie d'une reconnaissance par la MDPH**

4. Les étapes importantes pour la mise en place du dispositif et son suivi au secondaire

4.1 Dès la rentrée scolaire :

- **Courrier aux parents du Secondaire** : pour présenter les professeurs référents des EBEP
- **Dossiers aux PP, Direction, infirmières, PRIO**: transmission des bilans de l'année précédente en attente de l'actualisation du dispositif.



Le PP le transmet à **l'équipe pédagogique**

4.2 Au cours de l'année scolaire

1. Échanges entre enseignants référents des EBEP avec la famille de l'élève et les praticiens et rédaction du document.
2. Transmission du dispositif au PP par l'enseignant référent.
3. Le PP échange avec l'équipe pédagogique, pour le compléter.
4. Une fois renseigné, le PP le transmet à l'enseignant référent des EBEP dans son casier.
5. Le PP et la Direction rencontrent la famille et l'élève pour signature et officialisation du dispositif d'accompagnement de l'élève.
6. **PRONOTE**: les Elèves EBEP sont recensés sur le pronote des professeurs depuis 2019.

4.3 Au moment des conseils de classe (CC)

Etablir des bilans trimestriels



Les enseignants référents transmettent une fiche trimestriel à renseigner au **PP, CPE, infirmière, PRIO** sur l'efficacité du dispositif de l'accompagnement de l'élève.

Le PP la transmet à **l'équipe pédagogique pour la renseigner.**

- **Objectif : pouvoir réajuster le dispositif d'accompagnement de l'élève en fonction de ses besoins**

5.4 En fin d'année

Etablir des bilans annuels

- **Bilan annuel** établi par les **enseignants référents à partir des bilan trimestriels.**

- **Transmission du bilan pour compléter aux PP, Direction, infirmières, PRIO.**

- **Transmission** aux familles par les **enseignants référents.**

Merci pour votre
attention !

